

Sujet : [INTERNET] méthanisation Naturalgie

Date : 28/03/2022 11:55

Pour : "pref " <pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr>

Monsieur le Prefet

La valorisation des DECHETS agricoles peut passer par la méthanisation

Les terres agricoles dont la surface diminue régulièrement doivent servir impérativement à l'alimentation des hommes et des animaux

Il est donc criminel d'utiliser les terres agricoles pour des cultures non alimentaires servant à alimenter un méthaniseur

L'utilisation du digestat comme engrais est une aberration agronomique qui aboutit à la destruction de la vie du sol puis à l'érosion et enfin à la désertification

(le digestat ne contient plus de matière organique et peut être assimilé à un engrais chimique acidifiant et destructeur de la vie du sol)

Le transport sur longue distance des produits à méthaniser et des digestats induit un bilan éco-énergétique minimisé, des risques importants de circulation et de pollution

Prenant en compte toutes ces observations je vous présente mon avis défavorable au projet de méthanisation de Naturalgie

Cordialement

François GERBER